

SECTION 1 Identification

1.1. Identificateur SGH du produit

Forme du produit	: Mélange
Nom commercial	: ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth
Type de produit	: Food Safety -- [Food Safety]
Code du produit	: 9818

1.2. Autres moyens d'identification

Nombre de pièces : 9818|700002844

1.3. Usage recommandé et restrictions d'utilisation du produit chimique

Utilisation de la substance/mélange : Substances chimiques de laboratoire, Recherche scientifique et développement

1.4. Données relative au fournisseur

Fabricant

Neogen Corporation
620 Leshar Place
Lansing, Michigan 48912
United States of America
T 800.234.5333
sds@neogen.com - <https://www.neogen.com/>

1.5. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro d'urgence : 24 hours:
Medical: 1-800-498-5743 (U.S. and Canada) or 1-651-523-0318 (international)
Spill/CHEMTREC: 1-800-424-9300 (U.S. and Canada) or 1-703-527-3887 (international)

SECTION 2 Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification (GHS CA)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, Catégorie 1	H318	Provoque de graves lésions des yeux.
Sensibilisation cutanée, Catégorie 1B	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Toxicité pour la reproduction, Catégorie 1B	H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
Poussières combustibles		Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

2.2. Éléments d'étiquetage SGH, y compris les conseils de prudence

Étiquetage GHS CA

Pictogrammes de danger (GHS CA) :



Mention d'avertissement (GHS CA) : Danger

Mentions de danger (GHS CA) : H Comb Dust - Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air
H317 - Peut provoquer une allergie cutanée

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Conseils de prudence (GHS CA)

H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H360 - Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

: P201 - Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 - Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P261 - Éviter de respirer les poussières, fumées, gaz, brouillards, vapeurs, aérosols.
P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, du visage et auditif.
P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P308+P313 - EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P321 - Un traitement spécifique (voir les instructions supplémentaires de premiers secours sur cette étiquette).
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Demander un avis médical ou consulter un médecin.
P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
P405 - Garder sous clef.
P501 - Éliminer le contenu et/ou le récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

2.3. Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 3 Composition/information sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

3.2. Mélanges

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Sodium carbonate	Sodium Carbonate anhydrous soda / ash / bisodium carbonate / calcined soda(=sodium carbonate) / carbonic acid sodium salt / carbonic-acid-disodium-salt- / CASWELL NO. 752 / chrysol carbonate / chrysol carbonate (=sodium carbonate) / natural ash / Na-X / snowlite 1 / soda (=sodium carbonate) / soda ash / soda, crystals / sodium carbonate / sodium carbonate, anhydrous / sodium carbonate, anhydrous ASTM D458 / sodium carbonate, anhydrous GE materials D4D5 / sodium carbonate, anhydrous powder / sodium carbonate, crude / sodium carbonate, granular / Solvay soda / synthetic ash / washing soda (=sodiumcarbonate)	n° CAS: 497-19-8	≥ 1 – < 5	Irrit. Oculaire 2, H319

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
glucosidase, β -	2-Oxoglutaric acid ; α -Ketoglutaric acid 2-ketoglutaric acid / 2-oxo-1,5-pentanedioic acid / 2-oxoglutaric acid / 2-oxopentanedioic acid / alpha-ketoglutaric acid / pentanedioic acid, 2-oxo-	n° CAS: 328-50-7	$\geq 1 - < 5$	Lés. Oculaire 1, H318 Aquatique Aigu 3, H402 Aquatique Chronique 3, H412
Sodium metabisulfite	Disodium disulphite corexit 9186 / disodium disulfite / disodium disulphite / disodium disulfite / disodium metabisulfite / disodium pyrosulfite / disodium pyrosulphite / disulfurous acid, disodium salt / E223 / pyrosulfurous acid disodium salt / pyrosulfurous acid sodium salt / sodium acid sulfite / sodium disulfite / sodium metabisulfite / sodium metabisulphite / sodium metasulfite / sodium pyrosulfite / sodium pyrosulphite / Uantox SMBS	n° CAS: 7681-57-4	$\geq 1 - < 5$	Tox. Aiguë 4 (Voie orale), H302 Lés. Oculaire 1, H318 Aquatique Aigu 3, H402 Aquatique Chronique 3, H412 Pous. Comb.

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
Sodium pyruvate	2-Oxopropanoic acid sodium salt ; Sodium pyruvate 2-oxo-propanoic acid, sodium salt / acetylformic acid, sodium salt / propanoic acid, 2-oxo-, sodium salt / pyruvic acid sodium salt / sodium pyruvate	n° CAS: 113-24-6	≥ 1 – < 5	Irrit. Oculaire 2, H319 Sens. Cut. 1B, H317

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Cycloheximide	Cycloheximide [1S-[1-alpha(S*),3alpha,5beta]]-4-[2-(3,5-dimethyl-2-oxocyclohexyl)-2-hydroxyethyl]-2,6-piperidinedione / 2,6-piperidinedione, 4-[2-(3,5-dimethyl-2-oxocyclohexyl)-2-hydroxyethyl]-, [1S-[1alpha(S*),3alpha,5beta]]- / 3-(2-(3,5-dimethyl-2-oxocyclohexyl)-2-hydroxyethyl)glutarimide / 3-(2-(3,5-dimethyl-2-oxocyclohexyl)-2-hydroxyethyl)pentanedioic acid imide / 3-(2R)-2-[(1S,3S)-3,5-dimethyl-2-oxocyclohexyl]-2-hydroxyethylglutarimide / 3-[2-(3,5-dimethyl-2-oxocyclohexyl)-2-hydroxyethyl]glutarimide / 4-(2R)-2-[(1S,3S,5S)-(3,5-dimethyl-2-oxocyclohexyl)]-2-hydroxyethylpiperidine-2,6-dione / 4-[2-(3,5-dimethyl-2-oxocyclohexyl)-2-hydroxyethyl]-2,6-piperidinedione / 4-{}{(2R)-2-[(1S,3S,5S)-3,5-dimethyl-2-oxocyclohexyl]-2-hydroxyethyl}}piperidine-2,6-dione / actidione / actidione BR / actidione PM / actidione TGF /	n° CAS: 66-81-9	≥ 0,1 – < 0,5	Tox. Aiguë 2 (Voie orale), H300 Muta. 2, H341 Repr. 1B, H360 Aquatique Chronique 2, H411
---------------	---	-----------------	---------------	---

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Nom	Nom chimique / Synonymes	Identificateur de produit	%	Classification (GHS CA)
	acti-dione TGF / actidone / actispray / aktidion / beta-(2-(3,5-dimethyl-2-oxocyclohexyl)-2-hydroxyethyl)glutarimide / cicloheximide / cycloheximide / hizarocin / kaken / naramycin / naramycin A / neocycloheximide / NSC-185 / U-4527			

Texte complet des classes de danger et des phrases H : voir rubrique 16

SECTION 4 Premiers soins

4.1. Description des premiers soins nécessaires

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.
Premiers soins général	: EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Self protection of the first-aider	: Les secouristes seront équipés d'un équipement de protection individuelle approprié.

4.2. Symptômes/effets les plus importants, aigus ou retardés

Symptômes/effets après inhalation	: Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes chroniques	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

4.3. Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Autre avis médical ou traitement	: Traitement symptomatique.
----------------------------------	-----------------------------

SECTION 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

5.1. Agents extincteurs appropriés

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse.
Agents d'extinction non appropriés	: Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

5.2. Dangers spécifiques du produit

Danger d'incendie	: Peut former des concentrations de poussière combustibles dans l'air.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.
Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Combattre le feu à distance de sécurité et à partir d'un endroit protégé. Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Protection en cas d'incendie	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

SECTION 6 Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

6.1. Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Mesures générales	: Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public. Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle attaque les matériaux environnants.
Précautions pour la protection de l'environnement	: Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

6.2. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour la rétention	: Transvaser le produit dans un récipient sec à l'aide d'une pelle, et refermer le récipient sans comprimer le produit.
Procédés de nettoyage	: Ramasser mécaniquement le produit. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.
Autres informations	: Éliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.
Pour plus d'informations, se reporter à la section 13.	

SECTION 7 Manutention et stockage

7.1. Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	: Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. Éviter toute formation de poussière.
Mesures d'hygiène	: Séparer les vêtements de travail des vêtements de ville. Les nettoyer séparément. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Mesures techniques	: Conserver dans un endroit frais et bien ventilé à l'écart de la chaleur.
Conditions de stockage	: Garder sous clef.
Température de stockage	: 15 – 30 °C
Matériaux d'emballage	: Toujours conserver le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

SECTION 8 Contrôle de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Sodium metabisulfite (7681-57-4)	
Canada (Alberta) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium metabisulfite
LEMT TWA	5 mg/m ³
Notations et remarques	Occupational exposure limit is based on irritation effects and its adjustment to compensate for unusual work schedules is not required.
Référence réglementaire	Alberta Regulation 191/2021
Canada (Québec) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium metabisulfite
VEMP	5 mg/m ³
Référence réglementaire	S-2.1, r. 13 - Regulation respecting occupational health and safety
Canada (Colombie-Britannique) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium metabisulfite
LEMT TWA	5 mg/m ³
Référence réglementaire	OHS Guidelines Part 5: Chemical Agents and Biological Agents (WorkSafe BC)
Canada (Manitoba) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium metabisulfite
LEMT TWA	5 mg/m ³
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nouveau-Brunswick) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium metabisulfite
LEMT TWA	5 mg/m ³
Notations et remarques	URT irr
Canada (Terre-Neuve-et-Labrador) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium metabisulfite
LEMT TWA	5 mg/m ³
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nouvelle-Écosse) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium metabisulfite
LEMT TWA	5 mg/m ³
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Nunavut) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium metabisulphite
LEMT TWA	5 mg/m ³
LEMT STEL	10 mg/m ³

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Sodium metabisulfite (7681-57-4)	
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Regulations, Nu Reg 003-2016 (Amendment R-044-2021)
Canada (Territoires du Nord-Ouest) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium metabisulphite
LEMT TWA	5 mg/m ³
LEMT STEL	10 mg/m ³
Référence réglementaire	Occupation Health and Safety Regulations R-039-2015 (R-090-2024)
Canada (Ontario) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium metabisulfite
LEMT LMPT	5 mg/m ³
Référence réglementaire	Occupational Health and Safety Act, R.S.O. 1990, c. O.1 - R.R.O. 1990, Reg. 833: Control of exposure to biological or chemical agents
Canada (Île-du-Prince-Édouard) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium metabisulfite
LEMT TWA	5 mg/m ³
Notations et remarques	TLV® Basis: URT irr. Notations: A4 (Not classifiable as a Human Carcinogen)
Référence réglementaire	ACGIH 2025
Canada (Saskatchewan) - Valeurs limites d'exposition professionnelle	
Nom local	Sodium metabisulphite
LEMT TWA	5 mg/m ³
LEMT STEL	10 mg/m ³
Référence réglementaire	The Occupational Health and Safety Regulations, 2020. Chapter S-15.1 Reg 10

8.2. Contrôles d'ingénierie appropriés

Contrôles techniques appropriés : Assurer une bonne ventilation du poste de travail.
Contrôle de l'exposition de l'environnement : Éviter le rejet dans l'environnement.

8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Protection des voies respiratoires:

Porter un équipement de protection respiratoire.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



SECTION 9 Propriétés physiques et chimiques

9.1. Propriétés physiques et chimiques de base

État physique	: Solide
Apparence	: Poudre.
Couleur	: Beige Brun clair
Odeur	: Inodore Légère
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: 6,7 – 7,1
Vitesse d'évaporation relative (acétate de butyle=1)	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (éther=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Non applicable
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Non applicable
Température d'auto-inflammation	: Non applicable
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Ininflammable
Pression de la vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de la vapeur à 20°C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Solubilité	: Soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: Non applicable
Limites d'explosivité	: Non applicable
Caractéristiques d'une particule	: Aucune donnée disponible

9.2. Données (supplémentaires) concernant certains classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

SECTION 10 Stabilité et réactivité

Réactivité	: Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses	: Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.
Conditions à éviter	: Éviter toute formation de poussière. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.
Matières incompatibles	: Pas d'informations complémentaires disponibles
Produits de décomposition dangereux	: Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.
Temps de durcissement:	: Pas d'informations complémentaires disponibles

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

SECTION 11 Données toxicologiques

11.1. Informations sur les voies d'exposition probables

Toxicité Aiguë (voie orale)	: Non classé
Toxicité Aiguë (voie cutanée)	: Non classé
Toxicité aigüe (inhalation)	: Non classé

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth	
Toxicité aiguë inconnue (GHS CA)	17,47 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Oral) 24,1 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Cutané) 25,85 % du mélange consiste(nt) en composants de toxicité inconnue (Inhalation (Dust/Mist))
Sodium carbonate (497-19-8)	
DL50 orale rat	2800 mg/kg (Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 orale	2800 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg (16 CFR 1500.40, 24 h, Rabbit, Experimental value, Dermal, 14 day(s))
DL50 voie cutanée	2500 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	1,2 mg/l/4h
ATE CA (oral)	2800 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	2500 mg/kg de poids corporel
ATE CA (poussières,brouillard)	1,2 mg/l/4h
glucosidase, β - (328-50-7)	
DL50 orale rat	5000 – 10000 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Male / female, Experimental value, Oral)
ATE CA (oral)	7500 mg/kg de poids corporel
Sodium metabisulfite (7681-57-4)	
DL50 orale rat	1540 mg/kg de poids corporel (Equivalent or similar to OECD 401, Rat, Male / female, Experimental value, Oral, 14 day(s))
DL50 orale	1540 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg de poids corporel (OECD 402: Acute Dermal Toxicity, 24 h, Rat, Male / female, Read-across, Dermal, 14 day(s))
DL50 voie cutanée	2500 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 5,5 mg/l (Equivalent or similar to OECD 403, 4 h, Rat, Male / female, Read-across, Inhalation (dust), 14 day(s))
CL50 Inhalation - Rat (Poussière/brouillard)	> 5,5 mg/l Source: ECHA
ATE CA (oral)	1540 mg/kg de poids corporel
ATE CA (Cutané)	2500 mg/kg de poids corporel
Sodium pyruvate (113-24-6)	
DL50 orale	3533 mg/kg de poids corporel (Mouse, Experimental value, Oral)
DL50 cutanée rat	> 3000 mg/kg de poids corporel (Rat, Male, Experimental value, Intraperitoneal)
ATE CA (oral)	3533 mg/kg de poids corporel

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Cycloheximide (66-81-9)	
DL50 orale rat	2 mg/kg (Rat, Literature study, Oral)
DL50 orale	2 mg/kg
ATE CA (oral)	2 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé.
pH: 6,7 – 7,1

Sodium metabisulfite (7681-57-4)	
pH	4,5 (25 %)

Sodium pyruvate (113-24-6)	
pH	7 (10 %)

Cycloheximide (66-81-9)	
pH	4 – 5 (2 %)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque de graves lésions des yeux.
pH: 6,7 – 7,1

Sodium metabisulfite (7681-57-4)	
pH	4,5 (25 %)

Sodium pyruvate (113-24-6)	
pH	7 (10 %)

Cycloheximide (66-81-9)	
pH	4 – 5 (2 %)

Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé

Cancérogénicité : Non classé

Toxicité pour la reproduction : Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique) : Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée) : Non classé

Danger par aspiration : Non classé

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Viscosité, cinématique : Non applicable

Sodium carbonate (497-19-8)

Viscosité, cinématique : Not applicable (solid)

Sodium metabisulfite (7681-57-4)

Viscosité, cinématique : Not applicable (solid)

Sodium pyruvate (113-24-6)

Viscosité, cinématique : Not applicable (solid)

Cycloheximide (66-81-9)

Viscosité, cinématique : Not applicable (solid)

Symptômes/effets après inhalation : Aucun(es) dans des conditions normales. Les poussières éventuelles du produit peuvent provoquer une irritation respiratoire à la suite d'une exposition excessive par inhalation.

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Symptômes/effets après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Symptômes/effets après contact oculaire	: Lésions oculaires graves.
Symptômes/effets après ingestion	: Aucun(es) dans des conditions normales.
Symptômes chroniques	: Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.

SECTION 12 Données écologiques

12.1. Toxicité

Écologie - général	: Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.
Dangers pour le milieu aquatique – danger aigu (à court terme)	: Non classé.
Dangers pour le milieu aquatique – danger chronique (à long-terme)	: Non classé.

Sodium carbonate (497-19-8)	
CL50 - Poissons [1]	300 mg/l (96 h, <i>Lepomis macrochirus</i> , Static system, Fresh water, Experimental value, Lethal)
CE50 - Crustacés [1]	200 – 227 mg/l (48 h, <i>Ceriodaphnia</i> sp., Semi-static system, Fresh water, Experimental value, Locomotor effect)
CE50 - Crustacés [2]	200 – 227 mg/l Test organisms (species): <i>Ceriodaphnia</i> sp.
CE50 96h - Algues [1]	242 mg/l Source: ECOTOX

glucosidase, β- (328-50-7)	
CL50 - Poissons [1]	236000 mg/l Source: Ecological Structure Activity Relationships
CE50 - Crustacés [1]	70,7 mg/l (OECD 202: <i>Daphnia</i> sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, <i>Daphnia magna</i> , Semi-static system, Fresh water, Experimental value)
CE50 - Crustacés [2]	> 100 mg/l Test organisms (species): <i>Daphnia magna</i>
CE50 72h - Algues [1]	59,3 mg/l Test organisms (species): <i>Raphidocelis subcapitata</i> (previous names: <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> , <i>Selenastrum capricornutum</i>)
CE50 72h - Algues [2]	> 102 mg/l Test organisms (species): <i>Raphidocelis subcapitata</i> (previous names: <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> , <i>Selenastrum capricornutum</i>)

Sodium metabisulfite (7681-57-4)	
CL50 - Poissons [1]	316 mg/l (DIN 38412-15, 96 h, <i>Leuciscus idus</i> , Static system, Fresh water, Read-across, Nominal concentration)
CE50 72h - Algues [1]	43,8 mg/l Test organisms (species): <i>Desmodesmus subspicatus</i> (previous name: <i>Scenedesmus subspicatus</i>)
NOEC chronique poisson	≥ 316 mg/l Test organisms (species): <i>Danio rerio</i> (previous name: <i>Brachydanio rerio</i>) Duration: '34 d'
NOEC (chronique)	> 10 mg/l Test organisms (species): <i>Daphnia magna</i> Duration: '21 d'

Sodium pyruvate (113-24-6)	
CL50 - Poissons [1]	> 100 mg/l (96 h, Pisces, QSAR, Nominal concentration)
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l (OECD 202: <i>Daphnia</i> sp. Acute Immobilisation Test, 48 h, <i>Daphnia magna</i> , Static system, Fresh water, Experimental value, Nominal concentration)
Algues ErC50	> 3 mg/l (OECD 201: Alga, Growth Inhibition Test, 72 h, <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> , Static system, Fresh water, Experimental value, GLP)

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Sodium pyruvate (113-24-6)	
CE50 72h - Algues [1]	2,78 mg/l Test organisms (species): Raphidocelis subcapitata (previous names: Pseudokirchneriella subcapitata, Selenastrum capricornutum)
CE50 96h - Algues [1]	9480000 mg/l Source: ECOSAR
NOEC (chronique)	3,95 mg/l Test organisms (species): Duration: '28 d'
Cycloheximide (66-81-9)	
CL50 - Poissons [1]	1,6 mg/l (48 h, Oryzias latipes, Literature study)
CE50 72h - Algues [1]	2,215 mg/l

12.2. Persistance et dégradation

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth	
Persistance et dégradabilité	Non rapidement dégradable
Sodium carbonate (497-19-8)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability: not applicable.
Demande chimique en oxygène (DCO)	Not applicable (inorganic)
DThO	Not applicable (inorganic)
glucosidase, β- (328-50-7)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.
Sodium metabisulfite (7681-57-4)	
Persistance et dégradabilité	Biodegradability in water: no data available.
Demande chimique en oxygène (DCO)	0,15 g O ₂ /g substance
Sodium pyruvate (113-24-6)	
Persistance et dégradabilité	Readily biodegradable in water.
Cycloheximide (66-81-9)	
Persistance et dégradabilité	Not readily biodegradable in water.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Sodium carbonate (497-19-8)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-6,19 Source: Quantitative Structure Activity Relation
glucosidase, β- (328-50-7)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-2,08 (25 °C)
Sodium metabisulfite (7681-57-4)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-3,7 Source: ICSC
Sodium pyruvate (113-24-6)	
Potentiel de bioaccumulation	Not bioaccumulative.

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Sodium pyruvate (113-24-6)	
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	-3,8 (Practical experience/observation, OECD 107: Partition Coefficient (n-octanol/water): Shake Flask Method, 20 °C)
Cycloheximide (66-81-9)	
Potentiel de bioaccumulation	Low potential for bioaccumulation (Log Kow < 4).
FBC - Autres organismes aquatiques [1]	3,2 l/kg (BCFBAF v3.01, Estimated value, Fresh weight)
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	0,55 (Experimental value)

12.4. Mobilité dans le sol

Sodium carbonate (497-19-8)	
Tension de surface	No data available in the literature
Écologie - sol	Low potential for adsorption in soil.
Sodium metabisulfite (7681-57-4)	
Tension de surface	70,7 mN/m (20 °C, OECD 115: Surface Tension of Aqueous Solutions)
Écologie - sol	No (test)data on mobility of the substance available.
Sodium pyruvate (113-24-6)	
Tension de surface	No data available in the literature
Écologie - sol	No (test)data on mobility of the substance available.
Cycloheximide (66-81-9)	
Tension de surface	No data available in the literature
Écologie - sol	Highly mobile in soil.
Coefficient d'adsorption normalisé du carbone organique (Log Koc)	1 (log Koc, SRC PCKOCWIN v2.0, Calculated value)

12.5. Autres effets nocifs

Ozone	: Non classé
Fluorinated greenhouse gases	: Non

SECTION 13 Données sur l'élimination

Réglementation régionale sur les déchets	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Recommandations pour le traitement du produit/emballage	: Se conformer aux réglementations en vigueur pour l'élimination des déchets solides. Élimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Indications complémentaires	: Ne pas réutiliser des récipients vides.

SECTION 14 Informations relatives au transport

En conformité avec: TMD / DOT / IMDG / IATA

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

TMD	DOT	IMDG	IATA
14.1. Numéro ONU			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport			
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.3. Classe(s) de danger relative(s) au transport			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.4. Groupe d'emballage (s'il y a lieu)			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
14.5. Dangers environnementaux			
Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé	Non réglementé
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions spéciales pour l'utilisateur

TMD

Non réglementé

DOT

Non réglementé

IMDG

Non réglementé

IATA

Non réglementé

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78⁹ et au recueil IBC¹⁰

Non applicable

SECTION 15 Informations sur la réglementation

Sodium carbonate (497-19-8)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

glucosidase, β - (328-50-7)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada

Application des dispositions relatives aux nouvelles activités (NAc) de la loi

Sodium metabisulfite (7681-57-4)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada

Application des dispositions relatives aux nouvelles activités (NAc) de la loi

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Sodium pyruvate (113-24-6)

Listé dans la LIS canadienne (Liste Intérieure des Substances)

Indicateurs relatifs à la LIS et à la LES du Canada

Application des dispositions relatives aux nouvelles activités (NAc) de la loi

Cycloheximide (66-81-9)

Non répertoriée sur la LIS canadienne (Liste intérieure des substances) / LES (Liste extérieure des substances)

Sodium carbonate (497-19-8)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

glucosidase, β - (328-50-7)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Sodium metabisulfite (7681-57-4)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Figure dans l'INSQ (Mexican National Inventory of Chemical Substances)

Sodium pyruvate (113-24-6)

Listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis - Statut: Actif

Cycloheximide (66-81-9)

Non listé dans l'inventaire du TSCA (Toxic Substances Control Act) des Etats-Unis

SECTION 16 Autres informations

Date d'émission

: 08-28-2025

Texte complet des classes de danger et des phrases H:

H300	Mortel en cas d'ingestion
H302	Nocif en cas d'ingestion
H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H318	Provoque de graves lésions des yeux
H319	Provoque un sévère irritation des yeux
H341	Susceptible d'induire des anomalies génétiques
H360	Peut nuire à la fertilité ou au fœtus.
H402	Nocif pour les organismes aquatiques
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Fiche de données de sécurité (FDS), Canada

ANSR® for Campylobacter Enrichment Broth

Fiche de Données de Sécurité

conformément à la réglementation sur les produits dangereux (SIMDUT 2015)

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.